



Dol de Bretagne, le 23 mars 2015

**Compte-rendu – Séance plénière de la CLE
SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Mardi 27 janvier 2015**

La séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE s'est tenue le mardi 27 janvier 2015 à 14h30 dans les locaux du CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Baie du Mont Saint Michel (Maison de la Baie) au Vivier sur Mer.

Etaient présents (membres titulaires de la CLE) :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Maurice JANNIN, conseiller général du canton de Cancale
- Mme Marie-Renée GINGAT, représentante de Combourg,
- Mme Odile MABILE, maire de La Boussac,
- M. Gilles LEBRET, représentant de Baguer Morvan,
- M. Jean-Claude BOURNIQUE, représentant de Châteauneuf d'Ille-Vilaine,
- M. Jean-Luc BERNIER, représentant d'Epiniac,
- M. Michel HARDOUIN, maire de Hirel,
- M. Jean-Louis BIENFAIT, représentant de Plerguer,
- M. Serge BEDOUX, représentant du Mont-Dol,
- M. Éric DELALANDE, représentant de Roz-Landrieux,
- M. Christophe FAMBON, maire de Roz-sur-Couesnon,
- M. Jean BERTHELOT, représentant de Saint Georges de Gréhaigne,
- M. Louis LEPORT, maire de Saint-Marcen,
- M. René LABBE, représentant de Saint-Méloir des Ondes,
- M. Didier QUIGNON, représentant de Saint Pierre de Plesguen,
- M. Jacques BENARD, représentant de Saint Malo Agglomération,
- Mme Sylvie RAME-PRUNAU, représentante du Syndicat de Landal,
- M. Raymond DUPUY, représentant du SMPEPCE,

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Gilbert CHOLLET, représentant de la CCI de Saint-Malo- Fougères,
- M. Claude BOUCESSAY, représentant de la Fédération de AAPPMA d'Ille-et-Vilaine,
- M. Raymond MARIE, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine,

- M. Auguste BOURDAIS, président de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol,
- M. Sylvain CORNEE, représentant du CRC Bretagne Nord
- M. Daniel NOEL, représentant de l'Association Eau et Rivières de Bretagne,
- M. Jean-Michel LAIR, directeur du CPIE de la Baie du Mont Saint Michel
- M. Francis CARADEC, représentant de Bretagne Vivante –SEPNB,
- M. Félix LEMERCIER, représentant de l'association UFC-Que choisir de Saint-Malo.

Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics intéressés :

- M. Thibault COLL, représentant de la DREAL Bretagne
- Mme Sandrine CADIC, représentante de la MISE 35,
- M. Alain GUEGUEN, représentant de la sous-préfecture de Saint-Malo,
- M. Loïc LEOST, représentant de la DDTM 35,
- Mme Christèle DI GUARDIA, représentante de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne,
- M. Samuel MAUDET, représentant de l'ONEMA.

12 Mandat donné :

Mme Isabelle THOMAS, conseillère régionale de Bretagne donne mandat à M. Maurice JANNIN,
M. Jean-François RICHEUX, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, donne mandat à M. Michel HARDOUIN,
M. Bruno GANCHE, représentant de Tréméheuc, donne mandat à M. Jean-Luc BERNIER,
M. Denis RAPINEL, président de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne donne mandat à M. Jean-Louis BIENFAIT,
M. Jean-Christophe BENIS, représentant de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique donne mandat à Mme Marie-Renée GINGAT,
M. Louis THEBAULT, président de la Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint-Michel donne mandat à M. Christophe FAMBON,
M. Jean-Luc MOULIN, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine donne mandat à M. Auguste BOURDAIS,
M. Jean-Baptiste MAINSARD, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, donne mandat M. Raymond MARIE,
M. Pascal LECLER, président du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Malo, donne mandat à M. Sylvain CORNEE,
Le Préfet coordinateur du Bassin Loire-Bretagne donne mandat au représentant de la DREAL Bretagne,
M. Jean-Claude DUBOS, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, donne mandat à M. Loïc LEOST,
Mme Claire ROLLET, représente de IFREMER, donne mandat à Mme Sandrine CADIC.

Autres personnes présentes (sans voix délibérative) :

- M. Philippe VACHET, représentant de l'ONEMA,
- M. Florian GUERINEAU, représentant de la Fédération des AAPPMA,
- M. Franck DROUYET, représentant de la Fédération des Chasseurs d'Ille-Vilaine,
- Mme Elise BABOULENE, représentante du Conseil Régional de Bretagne,
- M. Jean-Michel TAILLEBOIS, représentant de Cherrueix,
- M. Michel COLLIN, représentant de Bagger Pican,
- M. Rémi DESCHAMPS, représentant de Le Vivier sur Mer,
- M. Henri RONDIN, représentant de Meillac,

- M. Bernard LOUAISIL, représentant de Lillemer,
- M. Michel LESAGE, représentant de Lourmais,
- M. Jean-Pierre HERY, représentant de Saint Georges de Gréhaigne,
- Mme Véronique BOURGEOIS, représentante de Bretagne Vivante – SEPNB
- Mme Pascale FOUGERE, représentante de Miniac Morvan,
- Mme Céline BOURDIER, chargée d'études Environnement, Communauté de Communes Bretagne Romantique,
- Mme Elodie NIVOT, animatrice-coordinatrice du SAGE.

Excusés :

- Mme Claire BAUDELLOT, représentante du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- Mme Bérangère HENNACHE, SMPEPCE,
- M. Xavier LAURENT, Cœur Emeraude, association de préfiguration du PNR Rance – Côte d'Emeraude,
- Mme Karine HAVARD, chargée de communication SAGE,



A l'ordre du jour

1. Présentation des avis reçus dans le cadre de la consultation.
2. Propositions et réflexions autour des modifications rédactionnelles à apporter au projet de SAGE.
3. Le rapport de présentation du SAGE.
4. Le calendrier à venir.
5. Questions diverses.

M. Christophe FAMBON, président de la CLE ouvre la séance et rappelle que cette séance vise à relancer la procédure d'instruction administrative pour l'approbation du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Cette procédure a été interrompue suite à la phase de consultation car les instances liées aux SAGE et au SBCDol, la structure porteuse du projet, ont dû être réinstallées avec de nouveaux représentants suite aux élections municipales de mars 2014.

Il s'agit donc à présent de présenter aux membres de la CLE, désignés par l'Arrêté préfectoral du 15 octobre 2014, le bilan de la phase de consultation : le recueil des avis reçus et les propositions rédactionnelles que l'on peut y apporter en réponse.

M. Christophe FAMBON rappelle que la validation des modifications rédactionnelles apportées au projet de SAGE ne peut avoir lieu que si les 2/3 des membres titulaires de la CLE sont présents ou représentés. Ce quorum est constaté.

1. Présentation des avis reçus

→ Cf. *diaporama ci-joint*.

Mme Elodie NIVOT, animatrice du SAGE, rappelle tout d'abord que le projet de SAGE présenté a été validé par la CLE le 16 octobre 2013. Une présentation du projet a été effectuée aux membres de la CLE lors de la séance du 4 décembre 2014.

Concernant la procédure de consultation, il est rappelé que, suite à la validation du projet de SAGE, les documents du SAGE ont été transmis dès le 30 octobre 2013 pour avis, conformément aux textes, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, au Comité de Bassin Loire-Bretagne, au Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) et au Préfet en tant qu'autorité environnementale.

Il est également rappelé qu'il avait été décidé d'organiser une consultation plus large que celle prévue par les textes, en transmettant le projet de SAGE également à tous les organismes représentés dans le 2^{ème} collège de la CLE (celui des usagers et des représentants économiques) afin qu'ils puissent prendre connaissance des documents et faire remonter leurs remarques sans attendre la phase d'enquête publique.

La procédure de consultation s'est déroulée du 30 octobre 2013 au 4 mars 2014.

Un tableau présentant chaque avis reçus a été transmis aux membres de la CLE. Mme NIVOT informe les membres de la CLE qu'il a été émis :

- **20 avis favorables sans remarques**
- **14 avis favorables avec remarques**
- **37 avis réputés favorables**
- **5 avis défavorables**

1. Présentation des propositions de modifications rédactionnelles :

→ Cf. *diaporama et rapport de consultation*.

Il est précisé que les membres du bureau de la CLE se sont réunis le 20 janvier 2015 afin d'étudier chaque avis reçus et de proposer d'éventuelles modifications rédactionnelles au projet de SAGE à la CLE.

Mme NIVOT présente l'ensemble des propositions de modifications rédactionnelles

- Les modifications apportées en réponse aux avis reçus.
- Les actualisations réglementaires proposées par le cabinet juridique Droit Public Consultants,
- Les corrections apportées au projet de SAGE validé par la CLE le 16 octobre 2013.

Les membres de la CLE valident l'ensemble des modifications rédactionnelles apportées au projet de SAGE
--

3. Le Rapport de présentation

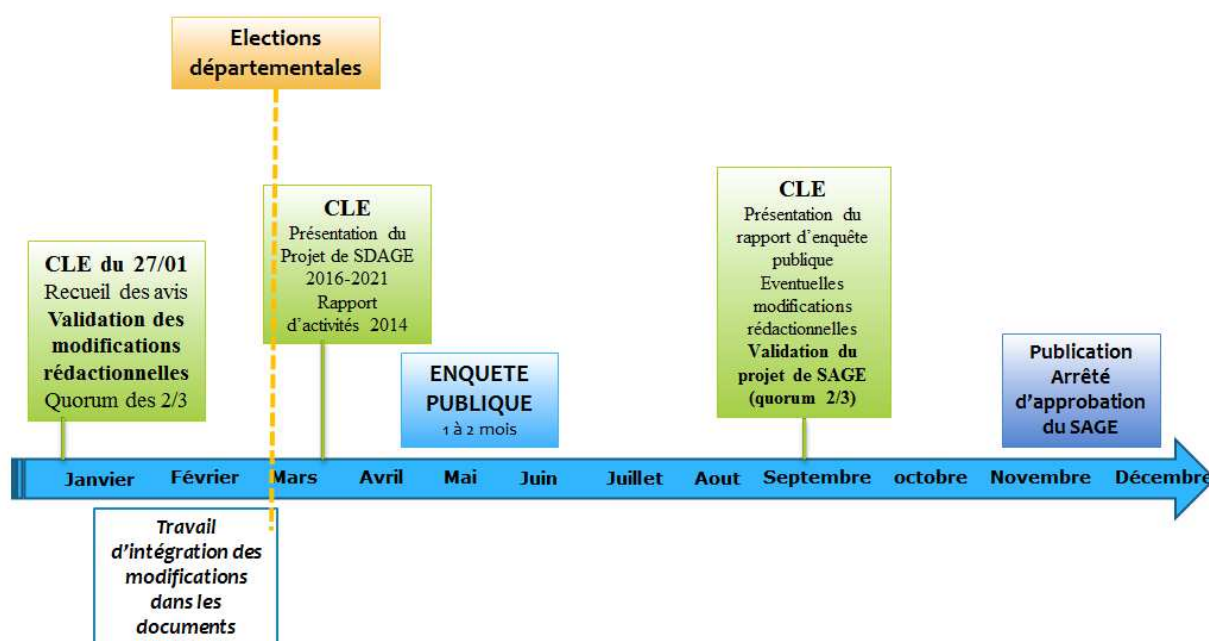
Conformément aux articles R. 123-8 et R. 212-40 du Code de l'Environnement, le projet du SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne soumis à l'enquête publique est composé des éléments suivants:

- **Le rapport de présentation** avec la mention des textes qui régissent l'enquête publique, l'indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- Le PAGD, le Règlement et les documents cartographiques correspondants,
- Le rapport environnemental, l'évaluation d'incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale,
- Les avis recueillis au cours de la phase de consultation.

Mme Elodie NIVOT présente synthétiquement le contenu du rapport de présentation. Ce document avait été envoyé au préalable aux membres de la CLE.

Les membres de la CLE valident le rapport de présentation du SAGE

4. Calendrier à venir



Les membres de la CLE valident le calendrier prévisionnel

5. Questions diverses

→ Information sur le travail d'inventaire des ouvrages situés en amont du bassin versant du Guyoult :

Ce travail est effectué par M. David THEBAULT, stagiaire au CPIE de la Baie du Mont Saint Michel pendant 3 mois.

M. David THEBAULT explique que l'objectif de cet inventaire est d'analyser la continuité écologique de ce cours d'eau. Il précise que ce travail d'identification sur le terrain est mené sur la base de critères définis en collaboration avec l'ONEMA et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

M. THEBAULT présente une carte du territoire concerné par ce travail qui correspond à l'amont du bassin versant du Guyoult. M. GUERINEAU, technicien à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique précise que pour répondre aux enjeux de continuité écologique, cet inventaire doit être effectué sur l'ensemble du cours d'eau, de l'aval à l'amont.

Mme NIVOT précise que ce travail s'insère dans le cadre des objectifs du SAGE en matière de développement de nos connaissances sur le terrain.

Il est précisé qu'une information préalable a été effectuée par courrier auprès des maires des communes concernées.

→ Consultation sur le projet de SDAGE 2016-2021 :

La CLE est consultée sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021, et son programme de mesures, ainsi que sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne.

Les avis doivent être transmis au comité de bassin Loire-Bretagne avant le 18 avril 2015, aussi il est prévu d'organiser une présentation de ces projets en Bureau de CLE et en CLE au cours du mois de mars.



M. Christophe FAMBON remercie les membres de la CLE pour leur participation à cette séance.

La réunion de la Commission Locale de l'Eau se termine à 16h00.



M. Christophe FAMBON
Président de la CLE du SAGE des Bassins
Côtiers de la région de Dol de Bretagne